

**KB TRAITEUR**  
**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**PRESTATION SERVICE TRAITEUR AUX CONSOMMATEURS ET NON-**  
**PROFESSIONNELS**  
**(hors vente en ligne et à distance)**

**Article 1- IDENTIFICATION**

- 1.1 Société KB TRAITEUR, SARL Unipersonnelle, sis 09 allée des Vendanges 77183 CROISSY BEAUBOURG immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 852 395 896.
- 1.2 Le numéro de TVA intracommunautaire est le suivant : FR77852395896.
- 1.3 La société KB TRAITEUR a pour objet la vente de prestations traiteurs pour tout type d'évènements, réception à destination des particuliers et des entreprises.

**Article 2- INTEGRALITE ET CHAMPS D'APPLICATION**

2.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes prestations de bouche et de traiteur à l'occasion d'évènements se rapportant à la liste non exhaustive énoncée ci-dessous :

- Traiteur, fourniture de repas ;
- Plateaux repas ;
- Cocktail / Apéritif dinatoire ;
- Petit-déjeuner et buffet ;
- Barbecue dinatoire ;
- Cérémonie, Mariage, anniversaire, séminaire ;
- Evènement sucré, goûter...

2.2 Elles expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client, cocontractant, est réputé les accepter sans réserve.

2.3 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en ligne ou tout autre circuit de communication (flyers, prospectus ou catalogue), de distribution et de commercialisation.

La société KB TRAITEUR et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation contractuelle. Toute commande de prestation implique donc l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été expressément acceptées par la société KB TRAITEUR.

En conséquence, toute condition contraire aux présentes conditions générales soumise par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse de la société KB TRAITEUR, inopposable à celle-ci quel que soit le moment et le moyen par laquelle elle aura été portée à sa connaissance.

2.4 Les présentes conditions ne concernent que les prestations réalisées en France Métropolitaine (Corse exclue). Pour toute prestation hors de France, il convient d'adresser un message à la société KB TRAITEUR via la fiche de contact présente sur le site internet ou par mail : [www.kbtraiteur.com](http://www.kbtraiteur.com) ou [contact@kbtraiteur.com](mailto:contact@kbtraiteur.com).

2.5 La société KB TRAITEUR se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente notamment pour conformité au droit en vigueur. La version des conditions générales de vente applicable est celle en vigueur à la date de la passation de la commande à savoir celle remise lors de la communication du devis accepté.

2.6 La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande matérialisée par la signature du devis remis avec paraphe et signature des présentes conditions générales de vente.

2.7 Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, de les avoir acceptées au jour de l'acceptation du devis ou de la passation de la commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément à l'article 1119 du code civil.

### **Article 3- INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES**

3.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des prestations de services traiteur délivrées par la société KB TRAITEUR.

Les conditions générales de vente sont communiquées au Client, qui reconnaît les avoir reçues.

3.2 Sont transmises, par le biais du devis établi, et communiquées de manière claire et compréhensible les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles de la prestation ;
- Le prix de la prestation, le mode de calcul du prix le cas échéant ;
- Les frais et facturations supplémentaires éventuellement applicables.
- 

La durée de validité du devis non signé est de 30 jours à compter de la date de sa remise ou de son envoi au Client.

3.3. L'établissement du devis n'est pas facturé.

Le Client peut solliciter la modification des éléments du devis permettant l'établissement définitif du montant de la prestation.

Le Client peut solliciter jusqu'à quatre (4) modifications du devis à titre gratuit. Au-delà de la quatrième (4<sup>ième</sup>) modification, soit à compter de la cinquième (5<sup>ième</sup>), la société KB TRAITEUR se réserve le droit d'appliquer une facturation forfaitaire de 15€ par modification.

3.4 La société KB TRAITEUR communique au Client les informations suivantes :

La société KB TRAITEUR est SARL Unipersonnelle, sis 09 allée des Vendanges 77183 CROISSY BEAUBOURG immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 852 395 896- TVA intracommunautaire FR77852395896.

Vous pouvez contacter la société au 01 64 62 00 11 ou par mail à l'adresse suivante : [contact@kbtraiteur.com](mailto:contact@kbtraiteur.com)

### **Article 4- DETERMINATION DU PRIX- DEVIS**

4.1 Afin de pouvoir déterminer les besoins du Client, un devis est systématiquement établi et adressé au Client en 2 (deux) exemplaires.

Le devis détermine et fixe avec précision les caractéristiques essentielles de la prestation à réaliser, le prix T.T.C, la date d'exécution de la prestation de service et les frais supplémentaires éventuels.

L'établissement du devis n'est pas facturé au Client.

4.2 Comme indiqué à l'article 2 suscit , la vente de prestation sera consid r e comme parfaite et d finitive qu'apr s acceptation expresse du devis par signature, ainsi que le paraphe appos  sur chaque page des pr sentes conditions g n rales de vente et l'envoi par voie postale ou la remise en main propre de ceux-ci   la soci t  KB TRAITEUR

4.3 La date du contrat de vente de prestation est la date de signature du devis.

4.4 Le devis  tabli par la soci t  KB TRAITEUR a une dur e de validit  de 30 jours.

#### **Article 5- PRIX**

5.1 Les tarifs de la soci t  KB TRAITEUR seront pr cis s au moment de l' tude de la demande de prestation et communiqu s de fa on d taill e dans le devis fourni.

5.2 La soci t  KB TRAITEUR se r serve le droit de modifier ses tarifs mais s'engage   appliquer le tarif en vigueur au jour de l' tablissement du devis.

5.3 Les prix sont indiqu s en euros.

5.4 Les tarifs tiennent compte de la TVA applicable au jour du devis.

Actuellement, les taux sur la valeur ajout e en vigueur au jour de la signature des pr sentes conditions g n rales sont les suivants :

- 10% (dix pourcent) sur les denr es alimentaires ;
- 20% (vingt pourcent) sur le mat riel, les alcools et le transport ;
- 20% (vingt pourcent) pour les prestations de service.

Tout changement de taux applicable sera automatiquement r percut  sur les tarifs factur s :

- Les factures d'acompte  mises avant la date d'application du nouveau taux resteront au taux ant rieur,
- Les factures d'acompte et/ou de solde  mises   compter de la date d'application du nouveau taux seront  mises avec le nouveau taux de TVA,
- Si l'int gralit  de la prestation est r alis e avant la date d'application du nouveau taux mais que la facturation intervient apr s l'application du taux en question, la facture fera  tat de l'ancien taux de TVA.

5.5 La soci t  KB TRAITEUR propose des forfaits pour lesquels le Client peut d cider d'opter. Ces forfaits ci-dessous list s sont optionnels et non-obligatoires :

- forfait fermeture ;
- forfait « boissons soft   discr tion » ;
- forfait « cave alcools »
- forfait « traitement des d chets ».

Le Client informera la soci t  KB TRAITEUR de sa volont  de contracter l'un des forfaits lors de l' tablissement du devis. Les changements de forfaits pourront intervenir ou  tre modifi s dans le cadre et les conditions de l'article 8.

5.6 Le prix de la prestation de la soci t  KB TRAITEUR ne comprend pas les redevances ou commissionnements de salle ou tout autre frais techniques (eau,  lectricit , mat riel rattach    la salle, frais d'utilisation de cuisine, frais traiteur externe...).

5.7 Les tarifs des repas et cocktails, lorsque ces derniers sont prévus dans le cadre d'une réception/cérémonie, n'incluent pas les frais de personnels, la fourniture du nappage, des serviettes, et des arts de la table.

5.8 Le Client devra préciser lors de la commande le style, la dimension et la quantité de tables souhaitées (notamment cocktail, repas, office).

En cas de demande spécifique concernant le nappage et la vaisselle, une facturation complémentaire sera appliquée.

5.9 La société KB TRAITEUR informe par les présentes conditions générales de vente que les tables et les chaises ne sont pas incluses dans le prix de la prestation.

5.10 La société KB TRAITEUR informe par les présentes conditions générales de vente qu'elle ne se charge pas, en qualité de traiteur, de l'installation des tables et des chaises ni de l'agencement de l'espace de réception sauf en cas de forfait « carcasse de salle ».

Néanmoins et sur demande spécifique du Client exprimée dans les conditions des présentes conditions générales de vente, la société KB TRAITEUR pourra effectuer cette prestation. Une facturation supplémentaire sera alors appliquée.

5.11 Aucun droit de bouchon n'est facturé au Client.

Les boissons fournies par le Client ne seront pas transportées par la société KB TRAITEUR.

Le Client aura la charge exclusive du traitement des bouteilles en verre utilisées ou vides. Le Client repartira avec lesdites bouteilles au terme de la prestation et fera son affaire personnelle du traitement des déchets et recyclage des bouteilles en cause.

Si le Client n'a pas assuré le traitement et le recyclage des déchets et bouteilles en verre vides notamment en laissant les bouteilles dans la salle de réception, la société KB TRAITEUR appliquera le forfait « traitement des déchets » pour un montant de 250€ T.T.C.

En cas de transport de boissons ou matériels assuré par un transporteur mandaté par le Client, ce dernier fera assurer les marchandises et biens en cause à ses frais et à ses risques et périls.

5.12 Le Client devra avertir la société KB TRAITEUR, lors de l'établissement du devis et au plus tard dans les conditions prévues à l'article 7.4 des présentes conditions générales de vente, d'une toute demande spécifique concernant les repas végétariens, vegan, hallal, sans porc et préciser le nombre de repas concernés.

#### **Article 6- DEGUSTATION TEST (MARIAGE UNIQUEMENT)**

6.1 Afin d'évaluer la demande du Client et établir le devis correspondant, la société KB TRAITEUR propose, pour les mariages uniquement, une dégustation consistant en un repas test.

Le Client devra sélectionner parmi une liste de propositions :

- Deux entrées,
- Deux plats,
- Deux desserts.

6.2 Le Client peut demander, de façon expresse, à ce que soit prévu un accord mets et vins durant la dégustation test réservée.

Les vins présentés et dégustés seront facturés au tarif en vigueur au jour de la « dégustation test » figurant sur la grille tarifaire de la société KB TRAITEUR.

6.3 Le Client devra prendre rendez-vous au plus tard 8 jours avant la date de dégustation et informer la société KB TRAITEUR, à la suite de cette prise de rendez-vous, des deux entrées, deux plats et deux desserts sélectionnés ainsi que la volonté de tester un accord mets-vins aux conditions de l'article 6.2, au moins 7 jours avant la date de dégustation.

6.4 Le prix de la prestation « dégustation test » est de 80€ T.T.C (cinquante euros toutes taxes comprises) par personne.

Les enfants mineurs ne sont pas acceptés lors de cette dégustation.

6.5 Le montant de la prestation devra être réglée par virement bancaire ou par chèque 8 jours ouvrés avant la date de la « dégustation test » et au plus tard la veille de la prestation, uniquement par virement bancaire dans cette dernière hypothèse.

6.6 Dans l'hypothèse où le Client commande une prestation pour une cérémonie de mariage auprès de la société KB TRAITEUR postérieurement à ladite « dégustation test », celle-ci sera offerte uniquement pour les deux époux.

Le montant de 80€ T.T.C (cinquante euros toutes taxes comprises) par époux sera en conséquence retranché de la dernière facture, soit 160€ T.T.C (cent euros toutes taxes comprises).

La déduction de 80€ s'applique uniquement pour les époux concernés par le mariage, support de la prestation, quel que soit le nombre de participants à la « dégustation test ».

#### **Article 7- PRESTATION**

7.1 L'exécution de la prestation aura lieu à l'adresse ou salle de réception indiquée par le Client figurant au devis.

7.2 Toute modification du lieu d'exécution de la prestation par le Client devra être communiquée dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrables avant la date prévue d'exécution.

7.3 Tous frais supplémentaires générés par le changement de lieu d'exécution de la prestation pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

7.4 Le Client peut solliciter, postérieurement à la signature du devis, des conditions et demandes particulières. Les demandes devront être effectuées au plus tard 15 jours ouvrés avant la date d'exécution de la prestation, par écrit sur tout support durable.

Les demandes et conditions particulières devront être expressément acceptées et validées par la société KB TRAITEUR.

La société KB TRAITEUR met à disposition du Client particulier les boissons soft dit « à discrétion » dans la limite des stocks disponibles. La mise à disposition « à discrétion » des boissons softs est gratuite pour le Client particulier uniquement durant la prestation dite « service en table » de la société KB TRAITEUR.

Un forfait « boissons softs à discrétion » est applicable aux entreprises.

7.5 Les boissons soft à « discrétion » sont, tant dans leur nature que dans leur quantité, au choix de la société KB TRAITEUR et en toute hypothèse, servies dans la limite du stock disponible.

Le stock disponible est évalué exclusivement par la société KB TRAITEUR en fonction de la taille de l'évènement, du repas sélectionné et des demandes spécifiques du Client.

Une liste non-contractuelle sera remise au Client, pour information, au jour de l'établissement du devis.

7.6 La société KB TRAITEUR ne peut garantir une quantité supérieure à celle stipulée au point 7.5 dans le cadre du service dit « boissons soft à discrétion ».

7.7 Les boissons soft proposées « à discrétion » sont la propriété de la société KB TRAITEUR qui répartira avec celles restantes au terme de l'exécution de la prestation.

7.8 La société KB TRAITEUR invite le Client à envisager l'achat de boissons soft supplémentaires et ce, avant la date de l'exécution de la prestation, afin d'éviter un manque de boissons soft à la fin du service en table.

Le Client devra faire connaître à la société KB TRAITEUR la survenance de l'achat de boissons supplémentaires qu'il aura réalisé ainsi que le nom desdites boissons et leur quantité.

7.9 La société KB TRAITEUR inclus, dans toutes prestations effectuées dans le cadre d'un mariage, 2 (deux) morceaux de pains individuels par personnes (soit 140 grammes). A titre d'information, une baguette tradition pèse environ 250/300 grammes en région parisienne.

7.10 La société KB TRAITEUR se réserve le droit, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, de modifier les variétés de pièces de cocktail (en les remplaçant ou en les supprimant) en fonction des arrivages et disponibilités des matières premières.

7.11 La société KB TRAITEUR utilise l'ensemble des allergènes majeurs définis par la directive 2033/89/CE du 10 novembre 2033. En outre, les plats peuvent contenir les ingrédients suivants : gluten, crustacés, œufs, poisson, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, graine de sésame, anhydride sulfureux et sulfites.

7.12 Le Client est tenu d'avertir la société KB TRAITEUR de l'existence de toute allergie chez ses invités et préciser ce sujet dans le cadre et conditions des demandes spécifiques de l'article 7.4. Un plat spécifique sera alors prévu.

Une facturation supplémentaire pourra résulter des demandes spécifiques concernant les allergènes et l'établissement de repas spécifiques.

7.13 L'exécution de la prestation par la société KB TRAITEUR peut nécessiter l'utilisation de l'électricité des locaux au sein duquel aura lieu la prestation (cérémonie/la réception).

La société KB TRAITEUR informera le Client des puissances nécessaires pour l'exécution et le bon déroulement de la prestation.

La société KB TRAITEUR ne pourra être tenue pour responsable des coupures d'électricité qui surviendraient dans le cadre de l'exécution de la prestation et qui seraient susceptibles d'impacter le déroulement et l'exécution de la prestation quel que soit le lieu d'exécution de la prestation notamment lorsque celle-ci a lieu au domicile d'un particulier ou du Client lui-même.

7.14 La société KB TRAITEUR peut, sur demande expresse du Client, apporter une cave avec des bouteilles d'alcools.

Le Client devra en avertir la société KB TRAITEUR au plus tard 8 jours avant le jour prévu pour l'exécution de la prestation.

Si le Client effectue la demande d'une cave le jour de l'exécution de la prestation, la société KB TRAITEUR apportera en urgence la cave sollicitée sous réserve de disponibilité (quantité et type d'alcool) dans les stocks de la société KB TRAITEUR.

Un forfait « cave alcools » pourra être sélectionnée par le Client lors de l'établissement du devis.

La société KB TRAITEUR fournira une « cave alcools » comprenant le nombre de bouteilles estimé pertinent par elle en fonction de l'évènement et du nombre de convives.

Si le Client a des demandes particulières concernant la quantité et le type d'alcool, il doit en faire la demande spécifique dans les conditions du présent article. A défaut, la société KB TRAITEUR fournira une « cave alcools » composée par elle.

La consommation effective de bouteilles d'alcool du Client sera contrôlée, par le Maître d'Hôtel Responsable, présent au jour de l'exécution de la prestation.

Une facturation sera établie en fonction de la consommation réelle et effective du Client. Si le Client a consommé moins que le forfait sélectionné et payé, la société KB TRAITEUR effectuera un remboursement dans les 15 jours suivants la prestation.

Si le Client n'exécute pas le contrôle visé ci-dessus avec le Maître d'Hôtel, une facturation forfaitaire sera appliquée sans que le Client puisse la contester ni sur son principe ni sur la consommation effectivement réalisée.

Une facturation supplémentaire correspondant à la consommation effective du Client sera adressée à ce dernier et devra être réglée dans les 7 jours suivant réception.

### **Article 8- COMMANDE ET MODALITES DE PAIEMENT**

8.1 Les commandes de prestations sont définitives à compter de la signature du devis et le paraphe porté sur chacune des pages des présentes conditions générales de vente.

8.2 En cas de demande de modification du devis initial à la demande du Client, celle-ci devra intervenir par écrit au moins 15 jours ouvrables avant la date de la prestation. La commande ne pourra être effectivement modifiée qu'après acceptation expresse et écrite de la société KB TRAITEUR.

8.3 Le nombre des invités est partie intégrante et essentielle du contrat. Il constitue une stipulation contractuelle modifiable.

Néanmoins, la modification doit respecter les conditions suivantes :

Toute augmentation ou diminution du nombre des invités devra être communiquée dans les mêmes conditions qu'au 8.2 à savoir par écrit, **15 jours calendaires** au plus tard avant la prestation.

Le nombre définitif des invités retenu pour la facturation sera celui figurant sur le devis ou, à défaut, celui dont la demande de modification à la hausse ou à la baisse est intervenue dans les 15 jours calendaires avant la prestation et ce, même si le nombre d'invité est inférieur au jour de l'exécution de la prestation.

Un contrôle inopiné du nombre d'invités pourra être mise en œuvre par la société KB TRAITEUR au jour de l'exécution de la prestation (réception/cérémonie...) selon les modalités que la société KB TRAITEUR aura retenues.

Si au jour de l'exécution de la prestation (réception/mariage/tout autre évènement), le nombre d'invités est supérieur au nombre des invités retenu sur le devis ou est supérieur à celui dont la demande de modification à la hausse ou à la baisse est intervenue dans les 15 jours calendaires, la société KB TRAITEUR ne pourra être tenue responsable des dommages et préjudices causés par ce fait ni voir la qualité de sa prestation remise en cause. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par le Client au titre de la qualité de la prestation à quelque titre que ce soit dans ces circonstances et sur ce fondement. En outre, la société KB TRAITEUR tiendra compte du nombre d'invités effectivement présents au jour de l'exécution de la prestation pour l'établissement de la facturation.

Chaque invité supplémentaire sera facturé au prix d'un menu adulte.

8.4 Le prix est ferme et définitif. Sauf conditions particulières expresses propres à la prestation, acceptées dans les conditions figurant à l'article 7 (7.2 et 7.4), le prix applicable à la commande du Client sera celui indiqué sur le devis signé par ce dernier.

8.5 Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises.

8.6 L'enregistrement de la commande de prestation et la réservation définitive sont effectives qu'au versement d'un acompte de 40% (quarante pourcent) du montant total T.T.C figurant au devis accepté.

8.7 Le solde du montant de la prestation, soit 60% (soixante pourcent), devra être versé à la société KB TRAITEUR 30 (trente) jours calendaires avant la date d'exécution de la prestation.

8.8 La société KB TRAITEUR accepte le règlement échelonné du montant de la prestation à titre exceptionnel et exclusivement sur demande écrite du Client.

La société KB TRAITEUR admet le paiement du solde de 60% en 3(trois) échéances maximums si et seulement si le règlement de l'acompte n'a pas fait l'objet d'un premier échelonnement.

Le montant total de la prestation devra, en toute hypothèse, être réglé :

- 30 (trente) jours calendaires avant la date d'exécution de la prestation en cas de paiement par chèque,
- 15 (quinze) calendaires avant la date d'exécution de la prestation en cas de paiement par virement bancaire.

8.9 Aucune remise, escompte ou réduction de prix ne sera accordée dans l'hypothèse d'un règlement anticipé.

8.10 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Client.

8.11 Une facture sera remise au Client au terme de la prestation.

#### **Article 9- PAIEMENT ET PENALITES DE RETARD**

9.1 Le non-paiement du montant de la prestation dans les conditions et selon modalités prévues à l'article précédent (article 8) ouvre droit à majoration forfaitaire de 40€ correspondants aux frais de recouvrement.

9.2 Des pénalités de retard pourront être appliquées et adjointes au montant de la prestation.

Si le Client est un professionnel, la majoration sera appliquée dans les termes et conditions de l'article L441-6 du code de commerce.

Si le Client est un particulier, à défaut de règlement à l'échéance, des intérêts de retard seront légalement dus et calculés sur la base d'un taux égal à 1,5 fois de l'intérêt légal à compter de la date de l'échéance mentionnée sur la facture, sans qu'un appel soit nécessaire.

9.3 A défaut de paiement dans les conditions stipulées à l'article 8, la société KB TRAITEUR se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours et l'exécution de la prestation. Le Client ne pourra relever aucun préjudice ni aucun dommage résultant de cette circonstance avant et au cours de l'exécution de la prestation (réception/cérémonie/événement...).

#### **Article 10 -RETARD ET REPORT DE DATE**

10.1 La société KB TRAITEUR ne pourra être tenue pour responsable des retards imputables à tout fait extérieur et indépendant de sa volonté.

10.2 Les motifs de retard non-imputables à la société KB TRAITEUR sont stipulés dans la liste non-exhaustive ci-dessus énoncée :

- interdictions officielles ;

- pannes véhicule ;
- embouteillages imprévisibles/ accident de la circulation ;
- intempérie ;
- fait d'autrui ;
- grèves des transports en commun et de transports de marchandises ;
- force majeure, pandémie...

10.3. Toute demande de report de date d'exécution de la prestation doit être effectuée par écrit sur tout support durable dans les meilleurs délais suivants l'évènement générateur de la demande de report.

10.4. La demande de report de date d'exécution de la prestation doit reposer sur un motif valable. Un justificatif doit être remis au moment de la demande écrite de report.

10.5 Les motifs valables sont les suivants sans que la liste ci-dessous soit limitative :

- décès ;
- accident grave ;
- hospitalisation ;
- force majeure.

10.6 La demande consistant en un report de date ne donne pas droit à la restitution des sommes versées à titre d'acompte ou d'échéances de règlement sur le montant total du devis signé par le Client. Seule la date d'exécution de la prestation est modifiée.

10.7 Si le Client sollicite un report de date d'exécution de la prestation sans motif valable et sans justificatif, entre 60 et 30 jours avant la date de la prestation, la société KB TRAITEUR se réserve le droit de refuser le motif de report invoqué et ainsi, à titre de dommages et intérêts, acquérir l'acompte et les échéances réglées par le client.

10.8 Si le Client sollicite un report de date d'exécution de la prestation sans motif valable et sans justificatif, moins de 30 jours avant la date de la prestation, la société KB TRAITEUR se réserve le droit de refuser le motif de report invoqué et ainsi, à titre de dommages et intérêts, acquérir la totalité du montant de la prestation prévu au devis signé par le Client.

#### **Article 11- ANNULATION DE LA PRESTATION PAR LE CLIENT**

11.1 En cas d'annulation de la prestation par le Client, après acceptation de la société KB TRAITEUR, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé sera acquis à la société KB TRAITEUR, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi du fait de l'annulation.

11.2 Le Client sera en outre redevable des montants suivants :

- annulation plus de 30 jours calendaires avant la date de prestation : 50% du montant total de la prestation T.T.C est dû ;
- annulation entre 29 et 15 jours calendaires avant la date de la prestation : 75% du montant total de la prestation T.T.C est dû ;
- annulation entre 14 jours et le jour de la prestation : 100% du montant total de la prestation T.T.C de la prestation est dû.

## **Article 12- RESOLUTION DU CONTRAT**

12.1 Sauf conditions particulières expresses, l'exécution de la prestation s'effectue au jour figurant sur le devis et au plus tard au jour de la réception/cérémonie.

12.2 En cas de manquement de la société KB TRAITEUR à son obligation d'exécution à la date prévue au devis ou à la date de la réception/cérémonie, si, après avoir enjoint, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la société KB TRAITEUR de fournir le service prévu au contrat restée infructueuse, le Client peut résoudre le contrat dans les conditions de l'article L216-2, L216-3 et L216-4 du code de la consommation.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par la société KB TRAITEUR de la lettre recommandée avec accusé réception l'informant de cette résolution, à moins que la société KB TRAITEUR ne se soit exécutée entre temps.

12.3 En cas d'inexécution par le Client de ses obligations résultant du contrat notamment l'absence de paiement de la prestation dans les conditions et formes prévues à l'article 8, la société KB TRAITEUR pourra résoudre le contrat de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts que la société KB TRAITEUR pourra réclamer.

La résolution prendra effet 7 jours francs à compter de l'envoi d'une lettre de mise en demeure, notamment une lettre de mise en demeure de payer, restée infructueuse.

Les acomptes versés par le Client resteront acquis à la société KB TRAITEUR à titre d'indemnisation du préjudice subi du fait de l'inexécution des termes des présentes conditions générales de vente sans exclusion de tout autre demande de dommages et intérêts supplémentaires dans les conditions de l'article 11.2.

## **Article 13- FORCE MAJEURE- CAS FORTUIT**

13.1 Toutes circonstances indépendantes de la volonté de la société KB TRAITEUR et du Client empêchant l'exécution des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations réciproques et entraînent leur suspension.

Constituent des cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des contractants et qui ne pourront être empêchés par eux malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

13.2 La société KB TRAITEUR et le Client ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

13.3 De convention expresse, constitue notamment un cas de force majeure ou cas fortuit outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et, sans que la liste ci-dessous soit exhaustive :

- intempéries ou avaries climatiques,
- incendies, inondations,
- tremblements de terre,
- épidémies, pandémies,
- pénuries d'essence,
- blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements,
- restrictions sanitaires prévues par décret gouvernemental ou arrêté préfectoral,
- couvre-feu et restrictions de déplacement pour motif sanitaire, de violences ou de guerre,

- guerre sur le territoire national.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer, par écrit sur tout support durable, son cocontractant de son impossibilité à exécuter.

13.4 Les effets de la force majeure sont les suivants :

- Suspension de l'exécution de la prestation pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Aucun remboursement, ni dommages et intérêts ne pouvant dans cette hypothèse être réclamés par le Client à la société KB TRAITEUR ;
- En conséquence, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, la partie concernée doit avertir l'autre par écrit sur tout support durable et la société KB TRAITEUR et le Client mettrons tous leurs efforts pour reprendre l'exécution normale de leurs obligations contractuelles telles que définies aux présentes conditions générales ;
- R) ;
- Dans l'hypothèse de restrictions sanitaires prévues par décret gouvernemental ou arrêté préfectoral, de couvre-feu ou de restrictions de déplacement pour motif sanitaire, violences ou guerre, l'évènement confié à la société KB TRAITEUR, empêchée par la loi, décret, arrêté et règlement, d'exécuter la prestation commandée devra, avant toute résolution, faire l'objet d'un report dans les 12 mois suivants l'évènement. En accord avec les autres prestataires et le client, la prestation sera décalée dans la même année sans frais supplémentaires. Au-delà d'une période de 12 mois révolue, le tarif de la prestation pourra être réévalué.
- Dans l'hypothèse de restrictions sanitaires prévues par décret gouvernemental ou arrêté préfectoral, de couvre-feu ou de restrictions de déplacement pour motif sanitaire, violences ou guerre, l'évènement confié à la société KB TRAITEUR, empêchée d'exécuter la prestation commandée et à défaut d'accord entre la société KB TRAITEUR et le Client sur une date de report dans les 12 mois suivant la date initiale de l'évènement, la résolution du contrat pourra être constatée par les parties si et seulement si la cause de l'impossibilité du report réside directement et exclusivement dans la force majeure sus-indiquée.

13.5 Dans l'hypothèse de la survenance d'une force majeure, la société KB TRAITEUR ne pourra être tenue pour responsable de la perte la date de réservation de la salle ou tout autre prestataire mandaté pour la cérémonie/réception par le Client. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée par le Client sur ce motif.

#### **Article 14 - PERSONNELS MIS A DISPOSITION AU JOUR DE LA PRESTATION**

14.1 La société KB TRAITEUR met à la disposition du Client afin d'assurer le service en salle, plusieurs personnels présents au lieu et au jour de la réception/cérémonie de 15h à 01h du matin sauf forfait fermeture.

L'heure de départ du personnel varie en fonction du poste et de l'utilité de la présence de celui-ci pour la finalisation de la prestation.

L'heure de départ (01h du matin) est l'heure de départ effective du dernier personnel présent, à savoir le camion de la société KB TRAITEUR chargé et le personnel ayant quitté les lieux de l'évènement.

14.2 La société KB TRAITEUR met ainsi le personnel suivant au service du Client pour l'exécution de la prestation :

- Chef de rang ;
- Maître d'hôtel ;
- Officier ;
- Runner ;

- Hôtes, Hôtesse.

14.3 Le nombre de personnels est déterminé en fonction de la taille de l'évènement, en accord avec le Client.

14.4 Le débarrasage du lieu de l'exécution de la prestation doit commencer au plus tard à 23h30 afin de respecter la vacation appliquée.

14.5 Le Client peut réserver des heures supplémentaires, dans les conditions prévues à l'article 15, pour augmenter le temps de présence du personnel après accord et validation du Chef de rang présent au lieu de l'exécution de la prestation.

14.6 Au-delà des horaires indiqués aux point 14.1, toute heure entamée est due dans son intégralité.

#### **Article 15- HEURES SUPPLEMENTAIRES**

15.1 Le Client peut solliciter avant la date d'exécution de la prestation et au plus tard au jour de l'évènement/cérémonie/mariage, le jour de l'exécution de la prestation et après validation du chef de rang présent, l'adjonction d'heures de prestation supplémentaires.

15.2 Le tarif de l'heure supplémentaire en journée par maître d'hôtel présent est de 100€ TTC.

15.3 Le tarif de l'heure supplémentaire de nuit par maître d'hôtel présent est de 190€ TTC. Le tarif de nuit est applicable à partir d'une heure du matin (01h00).

15.4 Le Client devra matérialiser sa volonté via le formulaire prévu et remis par le chef de rang.

15.5 Le règlement de la totalité des heures supplémentaires de prestation devra avoir lieu au jour de l'exécution de la prestation, sur les lieux de l'évènement et au plus tard 7 jours après l'exécution de la prestation par virement bancaire.

A défaut de règlement dans les délais ci-dessus stipulés, des dommages et intérêts de retard seront applicables dans les termes prévus aux présentes conditions générales de vente.

#### **Article 16 - MATERIELS ET VAISSELLES**

16.1 La société KB TRAITEUR met à disposition du Client du matériel pour l'évènement.

16.2 Le matériel mis à disposition est listé ci-dessous sans que cette liste soit exhaustive et sans que le matériel soit mis intégralement et systématiquement à disposition du Client :

- Assiettes entrées, plats, fromages, desserts, à pain
- Couverts entrées, plats, fromages, desserts
- Verres à vins, à eaux, tumblers, coupe de champagne, à bière, à trou normand, à whisky,
- Percolateur à café / à thé
- Machine à café / à thé / à chocolat
- Fontaine à chocolat
- Plancha / Plaque à induction / Etuve
- Nappes / Serviettes
- Vasque à champagne / à vins
- Corbeille à pain
- Réhausse
- Assiette cocktails

- Buffet ZEKUB
- Casserole, louche, fouet,
- Enrouleur électrique
- Barbecue
- Etc ...

16.2 Le société KB TRAITEUR informe par les présentes conditions générales de vente que le seul matériel qui restera sur les lieux de l'évènement sera les coupes de champagnes ainsi que le nappage pour tout service jusqu'à 01h00 du matin.

Des gobelets en carton recyclable et serviettes en papier seront mis à disposition pour les heures de l'évènement postérieures à 01h00 du matin.

Le Client devra prévoir des assiettes et couverts pour poursuivre la soirée de l'évènement après 01h00 du matin.

Dans le cadre du forfait fermeture, le Client bénéficiera de l'intégralité de la vaisselle et du service jusqu'à 04h00 (quatre heures du matin). Dans ces circonstances, le débarrassage et le rangement du matériel se fera de façon progressive à partir de 02h30 (deux heures trente) du matin et le départ effectif du personnel avec le matériel mis à disposition du Client à 04h00 (quatre heure) du matin.

16.3 Le Client devra restituer impérativement le nappage le lundi suivant le jour de l'exécution de la prestation avant 18h00 (dix-huit heures). Si le Client ne restitue pas le nappage dans les conditions stipulées ci-avant, des frais supplémentaires de manutention seront appliqués.

#### **Article 17 – ASSURANCE CASSE/PERTE DU MATERIEL MIS A DISPOSITION**

17.1 La société KB traiteur peut mettre à la disposition du client du matériel supplémentaire spécifique pour la cérémonie, mariage, banquet, évènement et notamment la liste ci-dessous non-exhaustive :

- Assiettes entrées, plats, fromages, desserts, à pain
- Couverts entrées, plats, fromages, desserts
- Verres à vins, à eaux, tumblers, coupe de champagne, à bière, à trou normand, à whisky,
- Percolateur à café / à thé
- Machine à café / à thé / à chocolat
- Fontaine à chocolat
- Plancha / Plaque à induction / Etuve
- Nappes / Serviettes
- Vasque à champagne / à vins
- Corbeille à pain
- Réhausse
- Assiette cocktails
- Buffet ZEKUB
- Casserole, louche, fouet,
- Enrouleur électrique
- Barbecue

- Etc ...

17.2 La mise à disposition du matériel est effectuée à titre gratuit. Lors de la remise du matériel, la charge des risques est transférée au Client qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Ce transfert de garde de la chose mise à disposition prend fin au jour de la restitution effective du matériel.

17.3 Le matériel remis est conforme à la réglementation en vigueur notamment celle relative aux normes d'hygiène et de sécurité. Le Client reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien accompagné des accessoires nécessaires, apte à remplir son objet.

17.4 La société KB TRAITEUR met à disposition le matériel sollicité par le Client. Ainsi, si la société peut conseiller le Client, elle ne peut être tenue pour responsable de l'inadéquation du matériel mis à disposition avec le projet du Client notamment quant aux objectifs techniques et esthétiques. La société KB TRAITEUR, sur la question de la mise à disposition du matériel complémentaire, n'est donc pas tenue de vérifier le choix du Client, la compatibilité du matériel avec les objectifs du client et le caractère réalisable de l'objectif recherché par le Client.

La société KB TRAITEUR ne peut être tenue pour responsable des conséquences dommageables, directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles d'un dysfonctionnement du matériel mis à disposition qui ne se serait pas dû à un vice existant au moment de la mise à disposition.

17.5 Le Client s'engage à utiliser le matériel mis à disposition en « bon père de famille » et conformément à sa destination, à l'usage prévu pour le matériel en cause.

Le Client s'engage à respecter les notices d'utilisation, ainsi que les normes et réglementations liées à l'utilisation, à user du matériel avec prudence et diligence.

Il veillera également à maintenir le matériel en bon état de marche.

Il s'engage à ne procéder à aucune modification, transformation ou aménagement du matériel mis à disposition.

17.6 En cas de dysfonctionnement, de casse, de perte ou de vol du matériel mis à disposition, le Client s'engage à avertir dans les meilleurs délais la société KB TRAITEUR par tous moyens.

Le Client devra transmettre par écrit sur tout support, à la société KB TRAITEUR, dans les 48 heures suivant la réalisation de la prestation, les circonstances précises de la survenance du dysfonctionnement, de la casse, de la perte ou du vol du matériel.

Le Client s'engage à ne réaliser aucune réparation sans l'accord expresse et écrit de la société KB TRAITEUR.

17.7 La société KB TRAITEUR facture le risque de casse ou de perte du matériel à hauteur de 1,4% du montant total T.T.C de la prestation fournie.

17.8 Le montant versé au titre de risque de casse ou de perte du matériel est une somme définitivement acquise à la société KB TRAITEUR.

#### **Article 18 - DOMMAGES ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

18.1 La responsabilité de la société KB TRAITEUR ne pourra être engagée pour des dommages dont la cause ne trouve par sa source dans la prestation contractuellement prévue.

18.2 La responsabilité contractuelle de la société KB TRAITEUR est limitée à la prestation prévue au devis et aux présentes conditions générales.

18.3 La société KB TRAITEUR ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol de fond de valeur et biens, perte, dégradation des effets personnels appartenant au Client ou aux invités qui pourraient survenir à l'occasion de l'évènement.

18.4 Le Client sera considéré comme seul responsable de toute perte, casse ou dégradations causées par lui-même, ses invités, personnels ou prestataires qu'il aurait mandatés, sur les biens et matériels appartenant à la société KB TRAITEUR et sur ceux mis à disposition par l'organisateur à titre de location.

18.5 L'intégralité des frais de remise en état des dommages causés aux biens, matériels et installations appartenant à la société KB TRAITEUR mis à la disposition du Client seront à la charge de ce dernier.

18.6 Le montant des frais de remise en état seront déterminés sur la base du tarif en vigueur au jour de la détérioration ou de la casse.

18.7 Aux fins de respect des normes d'hygiène et de sécurité applicables, les marchandises alimentaires livrées ne pourront être ni reprises ni échangées.

18.8 La société KB TRAITEUR, agissant dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, se réserve le droit de jeter les denrées alimentaires et les plats au terme de l'exécution de la prestation si le lieu de l'évènement ne dispose d'aucun appareil frigorifique/réfrigérateur sans aucun recours ou contestation et indemnisation du Client.

18.9 La société KB TRAITEUR ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout dommage lié directement ou indirectement à la faute du Client s'agissant du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ainsi, la société KB TRAITEUR ne pourra être tenue responsable, sans que la liste ci-dessous stipulée soit limitative :

- consommation des denrées au-delà de la date de la l'évènement support de la prestation commandée ;
- congélation des denrées alimentaires par le Client ;
- mauvaise condition de conservation des denrées laissées au Client ;
- consommation des denrées alimentaires et plats laissés au Client au terme de la prestation.

#### **Article 19 - PROPRIETE INTELLECTUELLE- DROIT A L'IMAGE**

19.1 Dès lors que l'évènement, réception est d'ordre **privé, gratuit et limité au cercle de la famille, aucune redevance n'est due à la SACEM.**

Dans le cas contraire et conformément aux lois du 11 mars 1957 et du 03 juillet 1985, les redevances sur la propriété littéraire et artistique dues demeurent à la charge du preneur de salle, à savoir le Client. La déclaration pour règlement de la redevance doit être effectuée par le Client auprès de la SACEM. La société KB TRAITEUR n'est redevable d'aucun montant à ce titre.

19.2 Tous les documents techniques, produits, recettes, visuels, concepts, dessins, photographies remis au Client demeurent la propriété exclusive de la société KB TRAITEUR, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être restitués à sa demande.

19.3 Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de la société KB TRAITEUR. Le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation sans l'autorisation de la société KB TRAITEUR. Cette dernière peut conditionner l'utilisation des documents et biens intellectuels à une contrepartie financière.

19.4 Les photos utilisées par la société KB TRAITEUR à des fins de publicité, de prospection et démonstration commerciale ne sont pas contractuelles.

19.5 Sauf volonté contraire exprimée de façon expresse, le Client autorise la société KB TRAITEUR à faire usage des photos, captations, enregistrements de l'évènement support de la prestation (mariage, cérémonie,

baptême, soirée d'entreprise...) à des fins de communication commerciale sur tout type de support (internet, presse, plaquette commerciale...).

19.6 Le Client peut, à tout moment, manifester par tout moyen et sur tout support durable, son opposition ou se rétracter quant à l'utilisation de son image et des images de l'évènement support de la prestation.

### **Article 20- INFORMATIQUES ET LIBERTES**

20.1 Les données nominatives fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa commande de prestation et à l'établissement des factures correspondantes.

20.2 La société KB TRAITEUR met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant ses clients. Ces traitements présentent les caractéristiques suivantes :

<b>Finalité</b>	<b>Base légale</b>	<b>Catégories de données</b>	<b>Catégories de personnes</b>	<b>Durée</b>
Prospection et animation	Intérêt légitime	Identité/Etat civil Coordonnées	Clients Prospects	3 ans
Gestion de la relation avec le Client et prospects		Identité/Etat civil Coordonnées	Clients Prospects	Durée la plus longue entre : durée de la relation contractuelle et durée ferme de 3 ans.
Organisation, inscription et invitation aux événements		Identité/Etat civil Coordonnées	Clients Prospects Invités	3 ans
Production, la gestion, le suivi de la Commande de Prestation du Client	Exécution de mesures précontractuelles ou du contrat	Identité/Etat civil Informations d'ordre économique et financier	Clients	Durée de la relation contractuelle
Facturation		Identité/Etat civil Informations d'ordre économique et financier	Clients	10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice comptable au cours duquel la facture a été émise.
Recouvrement		Identité/Etat civil Informations d'ordre	Clients	Jusqu'à complet paiement de la facture.

		économique et financier		
Comptabilité		Identité/Etat civil, Informations d'ordre économique et financier	Clients	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

20.3 Le Client autorise leur communication dans le cadre et pour l'exécution de la prestation commandée, aux partenaires, prestataires et salariés de la société KB TRAITEUR.

20.4 Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement.

20.5 Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la société KB TRAITEUR, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

20.6 Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@kbtraiteur.com](mailto:contact@kbtraiteur.com), ou par courrier postal à l'adresse suivante : 09 allée des Vendanges 77183 CROISSY BEAUBOURG, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

20.7 Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

#### **Article 21- LANGUE DU CONTRAT**

21.1 Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs autres langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **Article 22 - TITRE**

22.1 En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en têtes des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

#### **Article 23 DOCUMENTS CONTRACTUELS**

23.1 Les présentes conditions générales sont réputées acceptées sans réserve, ni restriction.

23.2 Les relations contractuelles entre la société KB TRAITEUR et le Client sont régies par les présentes conditions générales de vente et le devis signé par le Client.

#### **Article 24- LOI APPLICABLE ET COMPETENCE DE JURIDICTION**

24.1 Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

24.2 En cas de litige, le Client devra s'adresser en priorité à toute autre organisme ou instance et dans les plus brefs délais à la société KB TRAITTEUR pour tenter d'obtenir une solution amiable.

24.3 Tous les litiges auxquels la prestation réalisée en application des présentes conditions générales de vente pourrait donner lieu concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur réalisation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus amiablement entre la société KB TRAITTEUR et le Client, seront soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

24.4 Pour la définition de la juridiction compétente, la société KB TRAITTEUR élit domicile sis 09 allée des Vendanges 77183 CROISSY BEAUBOURG.

---

Pour la Société KB TRAITTEUR  
Monsieur Kévin BELHASSEIN

---

Pour le Client  
Madame, Monsieur

---

*P-S : Chaque partie doit, après avoir paraphé les pages précédentes faire suivre la mention manuscrite "L et approuvé –  
Bon pour accord et acceptation des conditions générales de vente" de sa signature.*